

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

Publiée sur le site Internet de la Ville : 16 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 1 octobre 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Alexis CREUSEVEAU

Membres présents : 38

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Nathalie BRAMET, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Arielle HILLENMEYER, M. Hervé THIBAUD, M. Grégory BRUNET, Mme Laurence MARTEL, M. Raphaël SULTANA, M. Michel CHAVALARD, Mme Marie ANDREANI, Mme Patricia BENZEKRY, Mme Muriel NÉMOZ, Mme Véronique BOUCHER, M. Frédéric RENAUD, M. Michel ARACIL, M. Stéphane GENIN, M. Emmanuel MAILLET, Mme Lætitia PEPINO, M. Samir M'HACHI, Mme Elodie CHAZELLE, Mme Odile LEPINASSE, Mme Nadia DJELTI, M. Fatih DEMIRAY, M. Fabien DUFFIT-DALLOZ, M. Kossi Eric AHIALEY, Mme Alexcia COULY, M. Alexis CREUSEVEAU, M. Patrice BADARD, Mme Lucile MOREL, M. Ledion LAKURIQI, Mme Aline CONCHONNET, Mme Dalila KAABECHE, Mme Hélène QUINQUETON, Madame Sylvie LUCISANO

Membres ayant donné pouvoir : 5

Mme Muriel ROBIC pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. René SIMILLION pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Christiane RIVOIRE pouvoir à Mme Marie ANDREANI
Mme Sandrine CLAUDIN pouvoir à M. Michel CHAVALARD
Mme Manon DOYELLE pouvoir à M. Patrice BADARD

Délibération n°20261008DEL10

SECURITE CIVILE

Convention de partenariat entre la Ville de Bron et la Croix-Rouge française relative aux missions de soutiens aux populations et à la gestion des situations d'urgence

RAPPORTEUR : M. JÉRÉMIE BREAUD, MAIRE

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron est susceptible d'être confrontée à des événements exceptionnels nécessitant la mobilisation de moyens humains et matériels pour assurer la protection, l'accueil et l'accompagnement des populations.

Dans ce cadre, la Ville souhaite formaliser un partenariat avec la Croix-Rouge française, association agréée de sécurité civile et reconnue d'utilité publique, afin de renforcer sa capacité de réponse aux situations d'urgence.

La convention proposée a pour objet de définir les modalités de collaboration entre la Ville de Bron et la Croix-Rouge française dans le cadre de ses missions de soutien aux populations et d'encadrement des bénévoles. Elle prévoit notamment l'intervention de la Croix-Rouge française pour l'accueil et l'accompagnement des personnes sinistrées, la mise en place de centres d'accueil ou d'hébergement d'urgence, l'encadrement des bénévoles spontanés, l'appui aux exercices de sécurité civile ainsi que toute action relevant de son agrément de sécurité civile.

Cette coopération s'inscrit dans les dispositifs communaux de gestion de crise, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Croix-Rouge française du Rhône et la Commune de Bron,

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention relative aux missions de soutien aux populations sinistrées et d'encadrement de bénévoles spontanés, entre la Croix-Rouge française du Rhône et la Commune de Bron.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

 **Jérémie BRÉAUD**
LE MAIRE
13 oct. 2026